



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 DU GENERAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230414-2023-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

## Département

Aisne

## Arrondissement

Vervins

## Canton

Vervins

**Séance du 14 avril 2023**

**Délibération : N° 2023-22**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 19

Présent(s) :

L'an deux mille vingt trois le Vendredi 14 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 06 avril 2023

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Kelly CATILLON, Victorien POTIN, Rémy WALME, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Marie-France DESIMEUR-CLOUX, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, , Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Victorien POTIN, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Sylvie LOCATELLI

Secrétaire de séance : Rémy WALME

Présentation et vote du budget primitif annexe 2023 lotissement la Haie Bergère

## DELIBERATION

Le budget primitif du budget annexe lotissement la Haie bergère pour l'année 2023, est proposé en équilibre pour la section fonctionnement et en déséquilibre pour la section investissement en recettes et en dépenses comme suit :

### FONCTIONNEMENT:

Dépenses : 582 883,61 €

Recettes : 582 883,61 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses : 481 446,84 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230414-2023-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Recettes : 576 883,61 €

Vu la Commission Finances du 11 avril 2023 ;

## DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le budget annexe lotissement la Haie Bergère 2023 en fonctionnement et en investissement tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

**Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 14 avril 2023

Le Maire

Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230414-2023-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20230414-2023-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023